



Règlement

Raid Impérial Compiégnois

27^{ème} édition · 16 juin 2024

- Le règlement de la participation donne droit aux prestations annoncées.
- Les participants déclarent être en parfaite santé, et posséder un certificat médical de moins d'un an ou une licence sportive. Pour les non-licenciés une assurance "Responsabilité Civile" est obligatoire.
- Le RIC est ouvert à tous. Les mineurs de moins de 18 ans doivent obligatoirement être accompagnés sur l'ensemble du parcours par un adulte inscrit sur le même circuit.
- ATTENTION : les circuits 105, 85, 70 et 55 km demandent une excellente condition physique et une parfaite pratique du VTT. Les participants doivent s'assurer de l'état de leur matériel avant le départ.
- Les participants s'engagent à respecter le règlement ci-après ainsi que les consignes des organisateurs, le code de la route, les autres participants et la nature.
- Le port du casque rigide est obligatoire, pendant toute la durée du RIC. L'organisation décline toute responsabilité si non-port du casque rigide. Pour des raisons pratiques et de sécurité, nous vous conseillons fortement d'avoir un vélo en très bon état. Vous devez être munis de votre nécessaire de réparation, d'une trousse à pharmacie légère, d'un téléphone portable.
- Les participants s'engagent à respecter le code de la route en toutes circonstances, ainsi que les recommandations des organisateurs. La présence de personnes en sécurité ne donne aucune priorité sur les autres usagers de la route : les participants du RIC ne sont pas prioritaires. Ralentir lors de la présence de piétons et/ou de cavaliers sur le parcours. Ne pas s'arrêter au milieu d'un chemin, mais sur les côtés.
- Le RIC est une randonnée ouverte à tous les participants, de tous âges, licenciés de toutes les fédérations, ainsi que les non-licenciés possédant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du VTT ou cyclotourisme, émis il y a moins d'un an. Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour les non-licenciés.
- Les mineurs de moins de 18 ans doivent obligatoirement être accompagnés sur l'ensemble du parcours par un adulte inscrit sur le même circuit.
- Le RIC est une randonnée qui ne fait l'objet d'aucun classement : aucun chronométrage ne sera effectué. Le RIC n'est pas considéré comme une compétition liée à la vitesse. Les participants devront donc se comporter en randonneurs et non en compétiteurs, en observant la plus grande prudence sur les chemins et lors des traversées de routes.
- Les organisateurs prévoient l'arrêt du RIC en cas d'alerte orange déclenchée par Météo-France ou pour tout autre motif qui mettrait en danger la vie des participants.
- Passé le délai de rétractation légal, toute inscription est définitive et ne donne droit à aucun remboursement sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication à la pratique du VTT, du cyclisme ou de la marche en fonction du circuit en référence.
- Si elle est imposée par les autorités publiques et indépendante de notre volonté, l'annulation du RIC liée à un évènement climatique ou de force majeure pourra entraîner un remboursement partiel prenant en compte les frais engagés par l'organisation à la date d'annulation.
- Le respect de la nature et de l'environnement sont des valeurs essentielles dans le cadre d'un raid VTT, d'une cyclo sportive ou d'une marche. Par son inscription, chaque participant s'engage donc à n'abandonner aucun déchet, matériel usagé,... de quelque sorte que ce soit, derrière lui. Tout contrevenant sera immédiatement exclu et tenu civilement responsable en cas de plaintes des autorités locales, de l'ONF, des services de l'Etat ou des propriétaires privés. Chaque participant devra emprunter uniquement les chemins et routes du parcours autorisé.
- L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de chute ou d'accident avant, pendant ou après le RIC.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de matériel qui surviendrait avant, pendant ou après l'épreuve.
- L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité, d'accès à la forêt ou sur les parties communales.
- L'organisation se réserve le droit d'exclure tout participant faisant preuve d'un esprit antisportif ou d'un comportement inconvenant, dangereux, vis-à-vis d'un autre participant, d'un spectateur, d'une personne de la sécurité ou organisateur.
- La participation au RIC implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- Chaque participant, en son nom et en celui de ses héritiers et exécutants, reconnaît par sa participation, décharger les organisateurs du RIC, ainsi que toute personne associée à l'évènement, de toutes responsabilités, dommages et intérêts qu'il pourrait avoir à l'encontre de ces derniers, eu égard à sa participation au RIC.
- La participation se fait dans la BONNE HUMEUR ET LA CONVIVIALITÉ.